



EDITORIAL



Une rupture par rapport au passé. C'est ce que vivent actuellement les communes. Cette rupture se traduit par une baisse sans précédent des aides de l'Etat alors même que davantage de charges sont transférées aux collectivités locales. S'y ajoutent les difficultés économiques actuelles, que tout le monde connaît.

L'impératif, aujourd'hui, pour un élu responsable : ne pas hypothéquer l'avenir.

Tout d'abord en évitant de recourir à l'emprunt.

Emprunter est un mode usuel de financement des collectivités publiques en temps normal. En période d'incertitude, comme aujourd'hui, cette pratique n'est pas sans danger.

Emprunter maintenant, alors que nos recettes diminueront de façon quasi certaine, alourdirait les charges pour les années à venir de manière inconsidérée. Au contraire, réduire l'endettement permettra de conserver une marge de manoeuvre financière en cas d'aggravation de la crise. Nos finances nous le permettent, il serait regrettable de ne pas le faire.

Ensuite, en adaptant nos projets à nos capacités financières.

Dans un contexte incertain, nous devons être capables de reconsidérer les projets prévus, en fonction de l'évolution des ressources, si cela s'avère nécessaire.

Mais n'oublions pas que les communes sont le premier maillon de la solidarité.

Les communes ont la mission d'assurer de nombreux services à la population, dont dépend la qualité de vie de chacun. Pour cela, écoles, crèches, aides aux familles, entretien des infrastructures..., tous ces services doivent être maintenus et, dans toute la mesure du possible, accrus. Par ailleurs, des investissements comme le restaurant scolaire ou la médiathèque répondent à de réelles nécessités.

Pour tous ces services, la Ville prend à sa charge une part conséquente de leur coût. C'est une forme de solidarité et de redistribution qui contribue au bien-vivre à La Roche-sur-Foron. Les réduire, rendrait les conditions d'existence de nombre de nos concitoyens plus difficiles. Cela n'est pas acceptable pour nous.

Mon équipe et moi-même avons défini des orientations budgétaires afin de nous adapter à ces nouvelles conditions économiques. Ces dispositions permettront de maintenir la qualité des équipements et services rendus aux Rochois, tout en consolidant, pour l'avenir, la situation financière de notre commune. Nous consacrerons toute notre énergie et notre détermination à les mettre en œuvre.

Michel THABUIS

Maire de La Roche-sur-Foron



LES COMPTES DE LA COMMUNE 2010

Les orientations budgétaires

Les problèmes que rencontrent aujourd'hui les communes.

- **Une diminution des aides de l'Etat**

Les communes bénéficient de subventions très importantes de l'Etat : pour La Roche-sur-Foron, 2 930 732 € en 2009. Or, la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement a entraîné une baisse annuelle des ressources de la commune de 340 000 € depuis 2008.

- **La suppression de la taxe professionnelle : des incertitudes pour l'avenir**

Cet impôt, payé par les entreprises, les artisans et les commerçants, représentait 2 200 433 € en 2009, soit la moitié des recettes fiscales de la commune.

La taxe professionnelle a été supprimée en 2010 et remplacée par un mécanisme encore mal défini. Le manque à gagner sera intégralement compensé en 2010 mais nous n'avons aucune garantie pour les années suivantes. Ce manque de visibilité nous oblige donc à la plus grande prudence.

En particulier, il conviendra de ne pas souscrire de nouveaux emprunts. En effet, alourdir la dette aujourd'hui, pourrait compromettre la situation financière de la ville si le désengagement de l'Etat devait s'accroître dans l'avenir.

Evolution de la dette communale

2007	14 163 000 €
2008	11 975 000 €
2009	12 203 000 €
2010	11 177 000 €
Prévisions 2011	10 398 000 €
Prévisions 2012	9 673 000 €
Prévisions 2013	8 998 000 €
Prévisions 2014	8 301 000 €

La situation financière de notre ville

- **Un endettement modéré**

Avec une dette de 11 192 000 € en 2010, notre ville présente un endettement modeste, dans la moyenne basse des villes de même taille (de 10 000 à 20 000 habitants).

Evolution du taux d'intérêt de la dette communale

2005	5,60 %
2006	3,56 %
2007	3,12 %
2008	3,92 %
2009	3,11 %

- **Une évolution favorable du taux d'intérêt moyen des emprunts**

En raison des indices choisis, le taux moyen des emprunts municipaux a régulièrement baissé au cours des dernières années. C'est un avantage appréciable pour les finances communales.

Evolution de l'autofinancement

2004	1 599 000 €
2005	1 692 000 €
2006	1 744 000 €
2007	1 819 000 €
2008	2 056 000 €
2009	2 080 000 €
2010	2 247 000 €

- **Un autofinancement important**

Chaque année, notre commune connaît un excédent important entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. C'est le signe d'une gestion rigoureuse et d'une bonne maîtrise des coûts. Entre 2009 et 2010, les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 1,4 %.

Ces sommes ainsi dégagées (autofinancement) sont utilisées pour financer les projets d'investissement.

- **Des taux de fiscalité modérés**

Au niveau des trois taxes payées par les familles, notre ville se situe dans la fourchette basse des taux d'imposition de notre département.

	Taux 2009 La Roche	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe d'habitation	9,93 %	12,80 %	14,97 %
Taxe foncière bâti	13,31 %	14,31 %	19,32 %
Taxe foncière non bâti	38,47 %	59,30 %	45,50 %

LES COMPTES DE LA COMMUNE 2010

pour 2010



Une politique budgétaire pour préserver l'avenir

• Limiter au maximum le recours à l'emprunt

L'endettement modéré de notre ville ne doit pas nous inciter à la solution facile de l'emprunt. Heureusement, notre ville peut s'en passer.

L'autofinancement et les recettes municipales permettront de financer l'essentiel des projets prévus pour les quatre prochaines années : le restaurant scolaire du Bois des Chères, la médiathèque, la crèche et le foyer de personnes âgées, l'aménagement de la rue de Silence en zone piétonne.

Le recours à l'emprunt ne sera donc pas nécessaire et aucun emprunt ne sera souscrit en 2010.

• Maintenir et développer les services offerts à la population

En période de difficultés économiques, la solidarité doit fonctionner à plein et la commune doit remplir son rôle en matière de cohésion sociale. Il est donc indispensable de préserver et développer les services offerts à la population, notamment pour les familles où les deux parents travaillent : garderies, crèches, restauration scolaire, centre de loisirs...

• Soutenir l'activité économique et l'emploi

Les investissements communaux représentent une part non négligeable de l'activité des entreprises et des dizaines de milliers d'heures de travail pour les salariés.

En période de crise, il serait irresponsable de stopper tout investissement. Cela ne ferait qu'accroître les difficultés économiques. Ce serait ajouter la crise à la crise. La commune a donc maintenu tous les projets d'équipements qu'elle était en mesure de financer.

• Procéder à une hausse modérée des impôts communaux

Le désengagement de l'Etat et la baisse des recettes attendue nous a conduits à décider une augmentation des impôts locaux. Cela permettra de conserver les grands équilibres financiers tout en maintenant les services existants.

En dépit de cette hausse, notre ville restera dans la moyenne basse des taux d'imposition.

	Taux 2010 La Roche	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe d'habitation	10,18 %	12,80 %	14,97 %
Taxe foncière bâti	13,98 %	14,31 %	19,32 %
Taxe foncière non bâti	39,43 %	59,30 %	45,50 %

- La taxe d'habitation passera de 9,93 % à 10,18 %, soit un accroissement de 0,25 %
- La taxe foncière bâtie passera de 13,31 % à 13,98 %, soit un accroissement de 0,67 %
- La taxe foncière non bâtie passera de 38,47 % à 39,43 %, soit un accroissement de 0,96 %.

Le contexte économique et les difficultés des personnes les plus modestes ont été pris en compte. Cette augmentation a été limitée au maximum et se traduira par des hausses modiques pour les ménages.

- Taxe d'habitation pour un appartement de 50 m² dont la valeur locative est de 2 162 €
 - Part communale payée en 2009 : 215 €
 - Part communale payée en 2010 : 220 €, soit + 5 €
- Taxe foncière bâtie pour un appartement de 50 m² dont la valeur locative est de 1 081 € (la valeur locative pour la taxe foncière est toujours la moitié de celle de la taxe d'habitation)
 - Part communale payée en 2009 : 144 €
 - Part communale payée en 2010 : 151 €, soit + 7 €

Dans cette période de difficulté, le choix de votre équipe municipale a été de demander un effort modéré à chacun afin de maintenir et améliorer la qualité de vie et le bien vivre pour tous dans un esprit de solidarité.

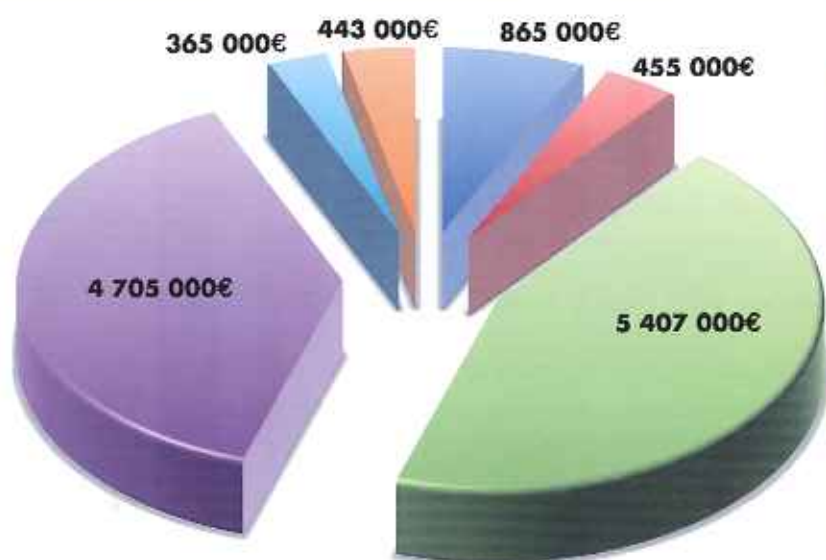
LES CHIFFRES DU BUDGET 2010

Budget de fonctionnement

Recettes :	12 240 000 €
Dépenses	9 992 000 €
Excédent du budget de fonctionnement	2 248 000 €

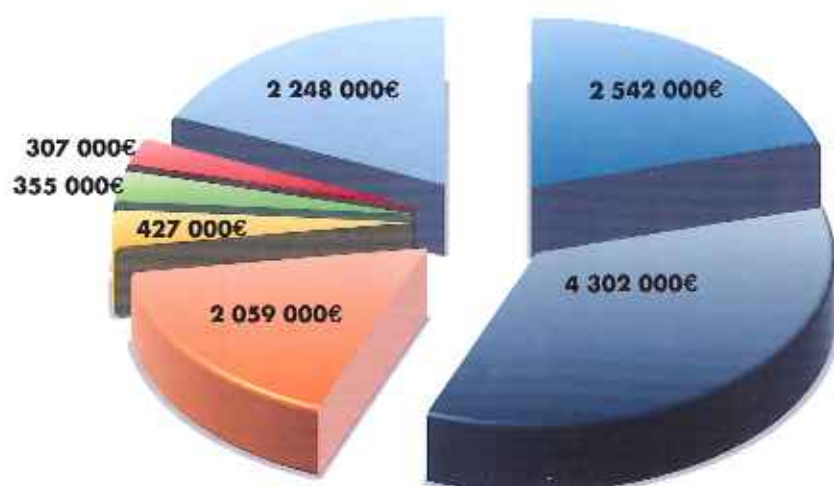


RECETTES



Résultat reporté de 2009	865 000 €
Produits des services	455 000 €
Impôts et taxes	5 407 000 €
Dotations de l'Etat, de la région et du département	4 705 000 €
Revenus fonciers	365 000 €
Produits exceptionnels	443 000 €
TOTAL	12 240 000 €

DÉPENSES



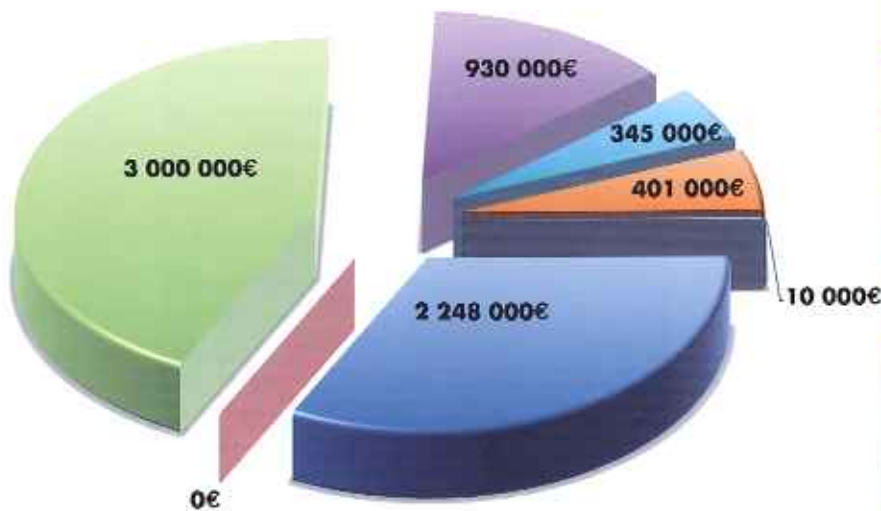
Charges à caractère social	2 542 000 €
Charges de personnel	4 302 000 €
Charges de gestion courante	2 059 000 €
Intérêts des emprunts	427 000 €
Charges exceptionnelles	355 000 €
Amortissements	307 000 €
Excédent viré sur budget d'investissement	2 248 000 €
TOTAL	12 240 000 €

LES CHIFFRES DU BUDGET 2010



Budget d'investissement

RECETTES



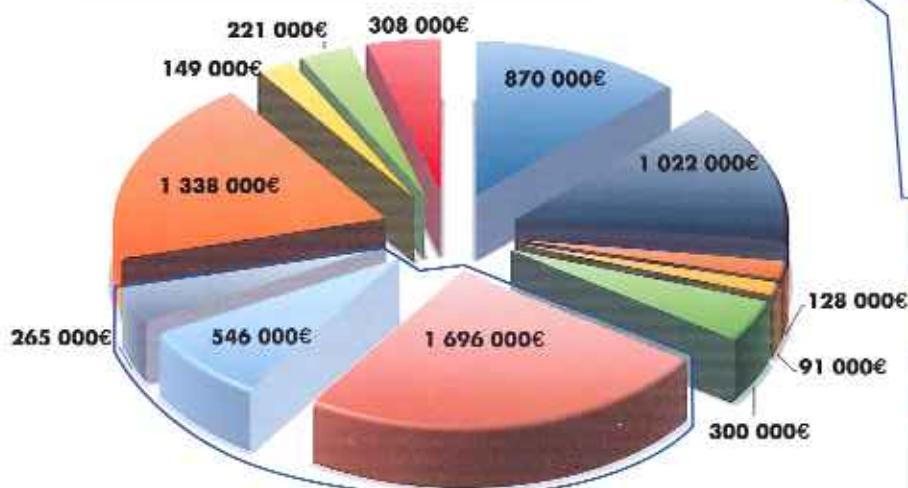
Excédent du budget de fonctionnement	2 248 000 €
Emprunts	0 €
Dotations et réserves	3 000 000 €
Subventions	930 000 €
Amortissements et opérations patrimoniales	345 000 €
Cessions	401 000 €
Cautions	10 000 €
TOTAL	6 934 000 €

DÉPENSES



Le nouveau restaurant scolaire

Construction et aménagement de bâtiments



Besoins en financement 2009	870 000 €
Remboursements des emprunts	1 022 000 €
Divers	128 000 €
Aides à la construction et à la réhabilitation	91 000 €
Acquisition et aménagement de terrains	300 000 €
Restaurant scolaire	1 696 000 €
Médiathèque 1 ^{ère} tranche	546 000 €
Divers	265 000 €
Entretien des routes et réseaux	1 338 000 €
Entretien du réseau électrique	149 000 €
Matériels (véhicules, outillage...)	221 000 €
Acquisitions immobilières	308 000 €
TOTAL	6 934 000 €



LIBRE EXPRESSION POLITIQUE

Chacune des listes représentées au conseil municipal dispose d'un espace identique qu'elle occupe avec un texte de son choix.

Groupe majoritaire "La Roche pour Tous"

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme a été adopté le 8 avril 2010. Sa réalisation a duré plusieurs années dans la plus large concertation. Il a obtenu un soutien unanime, des agriculteurs jusqu'aux associations de protection de la nature. Il témoigne du travail sérieux et approfondi de la majorité municipale.

Comment comprendre, alors, l'opposition systématique et l'obstruction dont fait preuve le groupe d'opposition « Au Cœur des Rochois », qui a par exemple voté à plusieurs reprises contre le projet de nouveau restaurant scolaire ?

Peut-on prétendre, ainsi, que rien n'est fait pour l'économie, alors que 16 000 m² de zone industrielle ont été créés, que 350 000 € de subventions ont été obtenus pour le commerce de proximité, qu'un projet de zone commerciale intercommunale est en cours de réalisation, que l'aménagement du cœur de ville en zone semi-piétonne débutera en 2011 ?

Il est dommage que la critique devienne la seule participation au débat.

Groupe d'opposition « Au Cœur des Rochois » www.aucoeurdesrochois.com 16, place de l'Hôtel de Ville 74800 La Roche sur Foron

Une fois de plus, la majorité a opté pour une augmentation des impôts pour boucler -tant bien que mal- son budget. Ainsi, en 9 ans, les impôts communaux auront progressé deux fois plus que l'inflation, au mépris des engagements affichés.

Ces augmentations sont la conséquence, d'abord de mauvais choix de gestion, mais aussi d'une absence de politique économique qui a valu aux recettes fiscales en provenance des entreprises de diminuer régulièrement depuis 2002. Leur chute n'a d'ailleurs rien à voir avec la suppression annoncée de la taxe professionnelle car elle lui est bien antérieure. Malgré cela, la majorité n'engage toujours pas d'action significative pour soutenir et promouvoir l'économie locale.

Le Maire s'est vu contraint d'annoncer que la commune n'emprunterait plus jusqu'à la fin du mandat. Il ne s'agit pas d'un choix délibéré de la majorité mais bel et bien d'une sanction de sa mauvaise gestion qui ne l'autorise plus à souscrire de nouveaux emprunts. Nous le répétons depuis 2008: notre bonne ville de La Roche voit diminuer comme peau de chagrin les revenus provenant des entreprises et cela ne peut, hélas!, que continuer.

Il est à craindre que, pour pouvoir établir ses prochains budgets, la majorité persiste dans ses errements consistant à augmenter les impôts et à dilapider le patrimoine communal.

Vous pouvez retrouver nos analyses et nos contributions sur internet: www.aucoeurdesrochois.com ou nous écrire « chez Philippe Desproz, 16 place de l'hôtel de ville, 74800 La Roche sur Foron ».

Groupe minoritaire "La Roche ville lumière"

Cher(e)s Rochois(es)

Notre ville vient de faire deux choix majeurs pour l'avenir : l'engagement dans le projet d'agglomération franco valdo genevoise et la finalisation du PLU. Nous nous réjouissons de ces réalisations tout en regrettant le retard pris pour le premier et la faiblesse de la dimension « mixité sociale » de l'autre.

Nous poursuivons avec énergie notre action d'opposition constructive pour

- Un véritable plan de déplacement respectueux de l'environnement
- L'aménagement du centre-ville favorisant les transports doux
- Une politique fiscale juste qui n'augmente pas les impôts des Rochois les plus fragiles pour compenser les recettes communales engendrées par la réforme gouvernementale des collectivités territoriales.

Ali HARABI

La Roche Ville Lumière

La gauche et les écologistes